

DELIBERATION 2016-39

LE 23 JUIN DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – Mme FABRY V. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à FONTVIEILLE H. - M. SCIALOM D. procuration à Mme MASANET C. - M. PETIT E. procuration à Mme RENARD S. – Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D. – M. NENCIONI S. procuration à Mme OMS M-L. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. -

ABSENT : M. CARABASSE P.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L.

Madame VESSIOT Arlette a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion pour l'exercice 2015.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 Juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

- PREND ACTE des résultats d'exécution du compte de gestion (en euros) :

Compte de gestion 2015				
Résultats d'exécution du budget principal				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement sur l'exercice	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015

		2015		
Investissement	- 586 042,98	0,00	324 299,90	- 261 743,08
Fonctionnement	1 392 227,14	1 392 227,14	699 153,77	699 153,77
TOTAL	806 184,16	1 392 227,14	1 023 453,67	437 410,69

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	23
Contre	
Abstention	2 : M. ATLAN – Mme FABRY

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DONNE ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion 2015 ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole


